

Le 1^{er} juin 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 1^{er} juin 2015 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
M. Maurice Vaney, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller.

Absent : M. Réjean Rioux, conseiller.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et Benoit Rheault, greffier.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 029

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 030

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 809 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET DIVERS ACCESSOIRES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 280 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 10 ANS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 mai 2015 ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet l'acquisition d'un camion de déneigement et divers accessoires, comportant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement no 809 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et divers accessoires, comportant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans ».

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

13 031

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier